AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0715
FR001400Q9V2-FS0345

29 avril 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EXOSENS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 avril 2025, la société HLD Europe SCA (9b boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré, avoir franchi individuellement en baisse, le 25 avril 2025, les seuils de 30% du capital et des droits de vote de la société EXOSENS et détenir individuellement 14 644 884 actions EXOSENS représentant autant de droits de vote, soit 28,84% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EXOSENS hors marché.

A cette occasion, le concert composé des sociétés HLD Europe SCA, Invest Prince Henri SCA, et Invest Gamma[2] n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir, 18 661 245 actions EXOSENS représentant autant de droits de vote, soit 36,75% du capital et des droits de vote de cette société[1] répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% actions et droits de vote**
HLD Europe SCA	14 644 884	28,84
Invest Prince Henri	2 337 869	4,60
Invest Gamma	1 678 492	3,31
Total concert	**18 661 245**	**36,75**

[1] Sur la base d'un capital composé de 50 782 552 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] La société Invest Gamma est contrôlée au sens de l'article L.233-3 du code de commerce par des fonds gérés par Five Arrows Managers SAS.